



Loyers impayés et propriété d'appartement

Par Visiteur

Je suis propriétaire d'un appartement qui est en location, la locataire m'a adressé par courrier recommandé réceptionné le 10 Mars 2011 les clés de l'appartement et un courrier non daté en restant redevable des loyers de janvier février mars 2011, de plus l'état des lieux de sortie n'a pas été effectué. Aussi manque des clés. Que dois-je faire? FAUT-IL FAIRE UN ETAT DES LIEUX AVEC UN HUSSIER AVANT L'ENTREE DANS L'APPARTEMENT? FAUT-IL PORTER PLAINTES? LE LOYER EST DE 1210 EST-IL INTERRESSANT DE FAIRE DES POURSUITES?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Est-ce que vous aviez demandé un dépôt de garantie?

Juridiquement si la locataire vous a rendu les clés vous pouvez entrer dans l'appartement et effectivement faire établir un état des lieux.

S'il y a de nombreux dommages, en plus des loyers impayés, il sera dans ce cas intéressant de saisir la justice afin de poursuivre la locataire.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour

effectivement j'ai demandé un dépôt de garantie. Que dois-je faire alors?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Dans ce cas vous pouvez prendre sur le dépôt de garantie la somme correspondant aux loyers impayés.

Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant et que lors de l'état des lieux vous constaterez des dommages vous pouvez saisir le tribunal d'instance afin de demander à votre locataire le paiement.

Cordialement

Par janus2

Dans ce cas vous pouvez prendre sur le dépôt de garantie la somme correspondant aux loyers impayés.

Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant

Bonjour,

Le dépôt de garantie étant limité par la loi à un mois de loyer hors charges, il sera obligatoirement insuffisant pour couvrir plusieurs mois d'impayés plus d'éventuelles remises en état du logement !